

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2308

présenté par
M. Mesnier

à l'amendement n° 2254 de Mme de Vaucouleurs

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots

« les conditions fixées »,

les mots :

« le cadre des missions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.